

Adopté par l'assemblée des délégués du PLR.Les Libéraux-Radicaux le 26 novembre 2016

Les opportunités de la digitalisation

Favoriser l'innovation – jouer sur les points forts

La digitalisation, l'industrie 4.0, fait fondamentalement évoluer notre société et notre économie. Les mutations dans les modèles de production et des nouvelles technologies génèrent des opportunités pour de nouveaux modèles d'entreprise, de nouvelles procédures et de nouveaux emplois. Le PLR.Les Libéraux-Radicaux veut que la Suisse reste à la tête de l'innovation technologique et utilise le potentiel offert par la digitalisation pour renforcer encore davantage la place économique de notre pays. La mission de l'Etat n'est cependant pas de mener une politique industrielle. Au contraire, l'Etat doit rapidement mettre en place des conditions-cadre libérales permettant à l'économie et à la population d'exploiter pleinement les chances offertes par la digitalisation.

1. Des principes libéraux pour la digitalisation

Nous devons encourager l'innovation, afin de saisir pleinement les opportunités offertes par la digitalisation. Il est insensé de réagir aux nouveaux développements par des interdicts. Il est dès lors nécessaire que les lois s'adaptent à la digitalisation, et non l'inverse. Une politique industrielle planifiée à la lettre n'est ni souhaitable ni réalisable, car le progrès technologique sera toujours plus dynamique que l'activité réglementaire de l'Etat. La mission de l'Etat doit donc se limiter à définir et à soutenir des conditions-cadre favorables à l'innovation. La digitalisation est encouragée par la société et l'économie.

Grâce à son excellent système de formation et son fort marché de capitaux, la Suisse est parfaitement positionnée pour utiliser l'immense potentiel offert par la digitalisation. Afin de rester compétitifs, nous devons utiliser pleinement notre excellent savoir-faire. Tous les secteurs seront concernés par l'évolution technologique. La perte d'emplois et la disparition de certains secteurs seront cependant compensées par la création de nouvelles places de travail et domaine d'activité. Il est donc naturel que les acteurs du marché et une partie de la population appréhendent la digitalisation. Si la Suisse promeut l'innovation, joue sur ses points forts et se positionne comme un des leaders mondiaux de la digitalisation, alors l'ensemble de la population profitera de la digitalisation : de nouveaux emplois à haute valeur ajoutée seront créés, les produits et les services deviendront plus conformes au marché et plus personnalisés et les procédures et les démarches administratives seront simplifiées. La Suisse a, grâce à son ouverture, de très bonnes cartes en mains pour devenir le pôle international de la digitalisation. Les idées innovantes, qui correspondent aux besoins du marché, trouvent toujours une voie. Rendons donc l'innovation possible.

La digitalisation relance un des principes fondamentaux de marché : la concurrence permet une meilleure qualité. Internet améliore l'information des clients grâce à la transparence de l'offre de produits, la comparaison et l'évaluation de ces derniers. Grâce à cette transparence, les fournisseurs obtiennent également de nouvelles possibilités pour adapter leurs produits aux besoins des consommateurs. Ce progrès offre d'importantes opportunités pour supprimer des réglementations étatiques et pour renforcer l'autorégulation par la compétitivité.

2. Economie numérique : créer un espace pour la digitalisation

Le Suisse doit proposer des conditions-cadre optimales aux entreprises suisses innovantes, aux start-ups, aux nouvelles offres telles que le Crowdfunding ou aux monnaies immunisées contre l'inflation comme les Bitcoins et aux technologies telles que le Blockchain. Les nouveaux développements ne doivent pas correspondre aux anciens schémas. La Suisse ne doit pas empêcher l'émergence de nouvelles offres efficaces de l'économie collaborative (comme Uber, AirBnB ou Sharoo) à cause de lois dépassées. L'économie collaborative renforce notamment les droits individuels de la propriété, renforce les incitations à la création d'entreprise, augmente l'offre, optimise l'utilisation des capacités et des ressources disponibles (ex : utilisation des réseaux routiers dans le cadre du, car-sharing) et crée ainsi un comportement plus écologique et plus économique. Il en va de même pour les innovations dans la place financière, dans le domaine Fintech. L'objectif est de tendre vers moins de réglementations pour tous les acteurs du marché. Il est important de ne pas mettre des bâtons dans les roues de l'entrepreneuriat et l'activité indépendante. Les obstacles commerciaux aux services numériques doivent également être réduits.

Exigences du PLR :

- › **Réduire les réglementations pour tous les acteurs du marché (par ex. examen sur les connaissances topographiques des chauffeurs de taxi). La réglementation doit permettre les idées innovantes en inscrivant dans la loi moins de détails concernant la mise en œuvre, mais plus de principes (p.ex l'objectif de la réglementation).**
- › **Flexibiliser le droit du travail et libéraliser la saisie du temps de travail.¹**
- › **Faciliter l'indépendance grâce à de meilleures conditions-cadre pour le marché des capitaux suisse, des réglementations fiscales plus attractives pour la participation pour les collaborateurs et un prolongement de la compensation des pertes.²**
- › **Réduire les obstacles commerciaux aux services numériques.**

3. Savoir numérique : promouvoir la formation, l'entrepreneuriat et la recherche

Notre excellent système de formation, nos hautes écoles et le système de formation dual, offrent des bases solides pour introduire le savoir numérique sur le marché. Le système de formation doit cependant s'adapter aux nouvelles conditions de la digitalisation et promouvoir le savoir numérique et les domaines MINT. Cela commence dès l'école obligatoire : d'une part, l'école doit promouvoir les connaissances informatiques des enfants et les inciter à effectuer une profonde réflexion à ce sujet. D'autre part, la profession tout comme les études exigent actuellement des compétences dans les domaines médiatiques, informatiques et pratiques en termes de technologies d'information et de communication. Ces dernières doivent être acquises le plus tôt possible. Les diplômés doivent avoir la possibilité de prendre en main de façon indépendante et activement leur carrière. A l'ère de la digitalisation, le transfert technologique de l'économie vers le marché et la collaboration de l'économie et de la recherche sont primordiaux pour le succès de la Suisse. C'est-à-dire que l'entrepreneuriat doit être promu dès l'école obligatoire et tout au long de la formation, afin que l'indépendance devienne une possibilité de développement professionnelle pour tout un chacun. La Suisse doit devenir le pôle de recherche le plus

¹ [16.3066 Mo. Nantermod](#) « Taxis, VTC et Uber. Pour une concurrence plus loyale », [16.3068 Mo. Derder](#) « Adapter la loi sur la circulation routière aux nouvelles offres », [16.423 Iv. Pa. Keller-Sutter](#) « Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail », [16.442 Iv. Pa. Dobler](#) « Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail »

² [13.4237 Po. Derder](#) « Pour un meilleur développement des jeunes entreprises innovantes », [16.3863 Mo. Derder](#) « Permettre une compensation des pertes illimitée dans le temps »

important en Europe dans le domaine de la digitalisation. Les hautes écoles, le fond national suisse (FNS) et la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) (la future Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse) doivent fixer les priorités nécessaires. Nous devons offrir aux talents numériques des conditions-cadre attractives dans les hautes écoles suisses ou dans l'économie, afin qu'ils ne partent pas à l'étranger.

Exigences du PLR :

- › **Promouvoir le savoir numérique dans les domaines de la formation et la recherche**
- › **Inclure activement l'entrepreneuriat dans la formation**
- › **Faire de la Suisse le pôle de recherche le plus important pour la digitalisation en Europe**
- › **Permettre la possibilité d'une prolongation non bureaucratique de 5 ans du visa pour les diplômés d'une haute école et d'origine étrangère, qui créent une start-up en Suisse**

4. Administration numérique : services modernes au service des citoyens et de l'économie

L'acte d'origine « physique » démontre à quel point l'administration tient encore à un système dépassé. Le déplacement au sein de l'administration publique doit se faire rare. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire que les réglementations qui impliquent une « participation physique » soient adaptées. Pour un traitement exclusivement électronique, un système d'identité numérique (e-ID) et une signature digitale sont absolument nécessaires. Ainsi, des modèles plus modernes et un service plus efficace pour les citoyens seront mis en place (p.ex : changement d'assurance maladie en un clic, vérification des hypothèques en ligne). De plus, les entreprises doivent pouvoir obtenir les autorisations via un guichet unique de l'administration publique (One-Stop-Shop). Les données administratives doivent également être accessibles au public de manière continue. La justice doit également s'adapter aux changements en permettant le développement de l'échange électronique avec les tribunaux. Nous exigeons également que l'Etat réduise les charges liées aux contrôles et aux statistiques des citoyens et des entreprises. En effet, les autorités publiques ne doivent pas demander plusieurs fois les mêmes données, mais doivent les rendre accessibles aux autres départements grâce au E-Government. Cela devrait permettre par exemple dans le domaine des mesures d'accompagnement ou de l'agriculture, de contrôler l'entreprise de manière plus ciblée et non de manière inflationniste.

Exigences du PLR :

- › **Etendre l'E-Gouvernement, notamment du Open Government Data et du One-Stop-Shop³, l'E-Voting doit être introduit à l'échelle nationale.**
- › **Poursuivre le développement du traitement numérique des assurances sociales et des assurances accident et l'adapter aux nouveaux modèles d'entreprise (p.ex : permettre le paiement des assurances sociales et des assurances accident aux chauffeurs Uber)**
- › **Mettre en œuvre rapidement l'identité digitale (e-ID), les autorités doivent également utiliser des signatures digitales.**
- › **Prioriser la procédure digitale pour les nouveaux services de l'Etat**
- › **Promouvoir le contact et l'échange avec la justice et les douanes par voie électronique**
- › **Permettre l'échange coordonné des données entre les autorités de contrôle publiques afin de réduire la bureaucratie**

³ [15.3513 Mo. Wasserfallen](#) « Réduction de la bureaucratie. Créer un guichet unique pour les entreprises », [15.3672 Mo. Noser](#) « Réduire la bureaucratie. Accélérer la numérisation de l'administration publique »

- › **Introduire des procédures digitales pour les exigences réglementaires des autorités de surveillance et de régulation (p.ex dans le domaine de la réglementation du marché financier via Regtech).**

5. Infrastructure numérique : une base forte pour la digitalisation

Une excellente infrastructure est la condition *sine qua non* de la digitalisation. C'est la raison pour laquelle elle doit être adaptée au monde numérique. Tout devient plus rapide, plus mobile et plus décentralisé. Cela ne concerne pas seulement les réseaux de télécommunication et mobiles, mais, par exemple, également l'approvisionnement électrique. En plus d'une accélération de l'expansion de l'infrastructure numérique, il est donc nécessaire de disposer des moyens suffisants pour son entretien. Les dispositions légales doivent permettre une utilisation optimale de l'infrastructure actuelle (p.ex : avec des smart grids). Par exemple, pour l'inscription dans la loi de la neutralité des réseaux, les interventions étatiques ne doivent pas se faire de manière précipitée, des accords sectoriels contraignants sont plutôt nécessaires. De plus, il ne doit pas se créer un fossé digital entre les villes et les régions périphériques, car cela ne ferait que renforcer le dépeuplement de ces dernières. Cela peut notamment être évité avec de meilleures conditions-cadre pour l'extension du réseau mobile. Avec le maintien des standards de protection des données, la Suisse doit rester une place attractive pour la sauvegarde de ces dernières. La digitalisation présente aussi des risques nouveaux. Le développement des nouveaux outils doit en tenir compte sur le plan de l'infrastructure et de la législation.

Exigences du PLR :

- › **Supprimer les obstacles réglementaires, afin que l'utilisation commune de l'infrastructure existante, l'augmentation de la valeur limite applicable aux installations de téléphonie mobile et la clarification des droits d'accès et standards deviennent possibles (p.ex pour que la Suisse devienne un modèle en matière de téléphonie mobile 5G).**
- › **Accélérer et simplifier les procédures (oppositions, autorisations, etc.) pour l'extension du réseau.**
- › **Eviter des interventions étatiques précipitées par exemple pour l'inscription dans la loi de la neutralité des réseaux**
- › **Améliorer l'infrastructure digitale dans toute la Suisse**
- › **Fusionner les lois existantes (LTC, LRTV, protection des données, etc.) en une loi sur la communication et les médias svelte et libérale.**
- › **Maintenir une place économique suisse sûre pour les données.**